

**Compte rendu  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 13 décembre 2016  
à 20 heures**

Président : Gérard DELILLE

Présents : Daniel BOCK, Dominique BRIET, Jean-Pierre BRION, Marlène BONFANTI, Gérard CAMUS, Nadine CHAMYK, Sandrine COTTRET, Christine GABUET, Ludovic GATOUILLAT (arrivé à 20h40), Michèle MINIER, Stéphane RACOT, Christiane TAPIN, André TRUFFAUT, Dominique VALASKA, Florence WEIDMAN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

Monsieur Philippe FROGER ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard CAMUS,  
Madame Emilie SNEGOUROUSKI ayant donné pouvoir à Madame Nadine CHAMYK,  
Monsieur Ludovic GATOUILLAT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel BOCK (en attendant son arrivée),  
Madame Patricia DEVILLEZ.

Nombre de conseillers :	En exercice	19
	Présents	15 + 1 (à compter de 20 heures 40)
	Votants	17 + 1 (à compter de 20 heures 40)

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Madame Marlène BONFANTI est désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

- \* DISSOLUTION DU SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)
- \* ECOLE DE MUSIQUE (Tarifs)
- \* ASSAINISSEMENT
  - Achat parcelle AL 304
  - Autorisation pour faire signer des conventions de servitudes de passage
- \* RAPPORTS ANNUELS DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
- \* LOCATION DE TERRES COMMUNALES
- \* POINT SUR LES TRAVAUX
- \* COMMUNICATIONS DU MAIRE
- \* QUESTIONS DIVERSES.

**1°) DISSOLUTION DU SIAEP**

Monsieur le Maire fait part des conséquences de la dissolution du SIAEP. Cette dissolution répond aux obligations de la Loi NOTRe

- concernant le personnel : la Communauté de l'Auxerrois s'est engagée à reprendre en partie (75 à 80% de leur temps) les deux agents du SIAEP dans l'attente de départs en retraite au niveau du personnel communal. Les agents resteront à Charbuy jusqu'à la fin du mois de janvier 2017 afin de régler les démarches liées à la dissolution du syndicat et intégreront ensuite les locaux des Boutisses à Auxerexpo. Pour les 20 à 25% du temps restant, ils assureront les tâches liées à la gestion du service assainissement. La compétence de ce service reviendra également à la Communauté de l'Auxerrois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- concernant la gestion : l'alimentation en eau potable pour la Mairie de Charbuy sera assurée par la Communauté de l'Auxerrois dont la délégation de service public est confiée à la Lyonnaise des eaux. La

Commune de Fleury la Vallée bénéficiera d'une régie communale pendant un an avec une convention avec la Communauté de l'Auxerrois (permettant l'intervention des deux agents de l'ex-SIAEP) puis intégrera le Syndicat de la Puisaye-Forterre.

Monsieur le Maire regrette cette perte de pouvoir de décision. Il souligne que la création du SIAEP a relevé, dès 1963, de l'initiative des deux seules communes, Fleury et Charbuy.

## 2°) ECOLE DE MUSIQUE (Tarifs)

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de fixer les tarifs des cours d'éveil musical et de fixer la périodicité de la facturation.

Le Conseil Municipal

- Vu la délibération 15-061 du 10 novembre 2015 fixant les tarifs de l'école de musique au 1<sup>er</sup> janvier 2016

- Après avoir entendu les explications du Maire,

DECIDE

De conserver les tarifs fixés dans la délibération 15-061 concernant le cursus complet, à savoir :

- Cursus complet : **3 éléments**, formation musicale + pratique d'un instrument+ pratique collective soit 420 euros, par an, par personne inscrite, **soit un paiement au trimestre de 140 euros.**

- 60 euros, par an, par personne inscrite uniquement à la discipline chorale enfant, **soit un paiement au trimestre de 20 euros.**

De fixer les tarifs des cours d'éveil musical ainsi :

**75 euros par an par personne inscrite, soit un paiement au trimestre de 25 euros.**

## 3°) ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait de lancer l'assainissement aux hameaux des Courlis et Ponceau, avant le transfert de compétence.

### Hameau des Courlis

Le résultat de l'étude réalisée pour l'assainissement des Courlis a permis de définir le meilleur emplacement pour l'implantation de la station d'épuration, à savoir sur la parcelle AL 304.

Le Conseil Municipal décide l'achat de la parcelle AL 304, d'une superficie de 1 hectare 49 ares, au prix de 5.215 € (cinq mille deux cent quinze euros) située aux Bruyères, à Charbuy.

Les travaux vont nécessiter le passage de canalisations dans des terrains privés. Les propriétaires des parcelles concernées devront donc autoriser la commune à effectuer ces travaux.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander toutes les autorisations utiles pour établir les servitudes de passage. Servitudes qui devront être actées par l'étude de Maître CHANTIER, à Appoigny (Yonne) dès que la commune sera en possession des plans de récolement, à la fin des travaux.

### Hameau de Ponceau

L'étude est en cours. L'implantation de la station est projetée selon le dénivelé des terrains. Il s'agit maintenant de définir les parcelles à acheter.

Arrivée de Monsieur Ludovic GATOUILLAT à 20 heures 40.

## 4°) RAPPORTS ANNUELS DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2015 de la Communauté de l'Auxerrois. (Rapports sur les déchets, le service public de l'eau potable, le service public d'assainissement non collectif et les transports). Le Conseil Municipal prend acte des différents rapports.

Monsieur le Maire souligne que de plus en plus de communes sont soumises à la redevance incitative concernant la collecte des déchets.

## 5°) LOCATION DE TERRES COMMUNALES

Monsieur Jean-Pierre BRION, Adjoint au Maire, rappelle la liste des parcelles communales louées et communique la liste de celles à mettre en location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 après avis du conseil municipal :

Exploitations suivantes :

### GAEC des Etangs

Parcelles déjà louées

ZN 94 (délibération du 05-11-1998) Les sept voies d'une superficie de 0.1150 hectares,  
AS 360 (délibération du 31/03/1976 les chaumes de Charbuy) d'une superficie de 0.1220 hectares,  
AS 366 les Chaumes d'une superficie de 0.1540 hectares

Parcelles à mettre en location ; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, après avis du Conseil municipal

Chemin de la réserve, section AS, d'une superficie de 0.0463 hectares

Chemin de Travers la réserve, section AS, d'une superficie de 0.0280 hectares

Chemin des Coupes d'Aunay, section ZK, d'une superficie de 0.1204 hectares

Chemin n° 109, section ZK, d'une superficie de 0.2599 hectares

Chemin des Coupes Ouest, section AP, d'une superficie de 0.1564 hectares

Chemin de la Creusière, section ZM, d'une superficie de 0.0563 hectares

### Guy MARTIN

Chemin de Chaillet (délibération du 21-09-2010) d'une superficie de 0.0825 hectares

### Sébastien CHATELET :

Chemin les Coupes de Fleury section ZK (délibération du 06-09-2016) d'une superficie de 0.1274 hectares

Chemin les Chaumes, section AS (délibération du 06-09-2016) d'une superficie de 0.1277 hectares

### Daniel HURAND

Parcelle AV 299, ancienne parcelle ZM 321, le cul du four, (délibération du 05-11-1991) d'une superficie de 0.1930 hectares.

\* Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, avec la mise en place de la réforme des indices fermages définie par la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, l'indice départemental 2009 arrêté à 114.30 est remplacé par un indice national fixé à 100 (soit 21.69 euros le quintal)

\* Considérant que le loyer annuel blé-fermage est de 4 quintaux de blé à l'hectare,

\* Après avoir entendu les explications de monsieur Jean-Pierre BRION,

Le Conseil Municipal

ACCEPTE

De louer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les parcelles désignées en caractères gras ci-dessus,

CHARGE le Maire d'établir les baux correspondants selon les modalités suivantes :

\* Le bail est conclu pour une durée de neuf années,

\* Le paiement sera effectué l'année n+1 au 1<sup>er</sup> avril,

\* Le prix du blé-fermage de référence est l'année 2009 pour un montant de 4qx x 21.69 € soit 86.76€. La révision annuelle est fonction de la variation de l'indice des fermages défini par le Préfet du département de l'Yonne.

## 6°) POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire fait part des travaux réalisés et en cours.

Les agents communaux effectuent actuellement le nettoyage de la deuxième partie de la zone artisanale qui va être vendue. Ils ont réalisé les décorations de Noël, le broyage des bas cotés et des travaux d'entretien de voirie.

Pour la période hivernale, les prévisions concernent des travaux aux bâtiments publics.

L'aménagement de la mezzanine dans la halle aux sports est prévu. Il en est de même concernant l'éclairage au foyer et au pôle jeunesse. Pour ce dernier bâtiment, il a été procédé à la séparation des circuits électriques (éclairage extérieur au sol et en hauteur). L'éclairage au sol sera remplacé. Les agents vont mettre en place un réseau électrique extérieur pour alimenter deux lampadaires qui seront installés.

## 7°) COMMUNICATIONS DU MAIRE

### Instance RG 11-16-000264

Il informe le Conseil Municipal que l'instance opposant la commune à des anciens locataires est repoussée au 12 janvier 2017.

### Rénovation du foyer communal

Monsieur Stéphane RACOT commente l'estimatif des travaux de l'A.P.D.(Avant-Projet-Détaillé) concernant la rénovation du foyer communal. La notice technique sera étudiée par la commission des travaux. Monsieur le Maire propose de valider le projet en y incorporant les dépenses en mobilier pour effectuer les demandes de subventions. Il précise qu'il a fait inscrire la rénovation du foyer au titre des contrats de ruralité par l'intermédiaire de la Communauté de l'Auxerrois.

Monsieur BRION souligne que des aides peuvent être également sollicitées auprès du S.D.E.Y. (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) au titre des économies d'énergie.

Monsieur RACOT rappelle le projet d'extension de la maison des associations. La commune fera l'achat des matériaux pour un montant de 10 000 à 12 000 euros et les bénévoles assureront la prise en charge de la construction.

## 8°) QUESTIONS DIVERSES.

### **Dominique BRIET**

Fait part :

- de la prochaine parution du « Liens » le 5 janvier. Elle remercie les membres de la Commission pour leur participation.
- du compte rendu des assemblées générales des associations « La Charbuisienne » et « Les Petits Pas » auxquelles elle a participé. Elle rapporte la crainte des associations concernant la disponibilité du foyer lors des travaux de rénovation.

### **Jean-Pierre BRION**

Donne le compte rendu de la réunion du S.D.E.Y. en date du 12 décembre. Les travaux d'extension au chemin des Patouillats sont terminés. Il reste à réaliser l'implantation du transformateur rue de la Charmotière.

Pour 2017 nous recevrons le chiffrage des projets d'éclairage public.

Il fait part au Conseil Municipal du développement de bornes dans les communes de l'Yonne pour l'alimentation des véhicules électriques. Actuellement des aides existent pour inciter les communes à se doter de cet équipement. Le Conseil Municipal décide donc de commander une borne à recharge rapide. Trois emplacements vont être proposés au S.D.E.Y..

### **Daniel BOCK**

Donne le compte rendu de la visite de la gendarmerie concernant la sécurité-intrusion dans les écoles et des aménagements listés à effectuer. Il précise que des aides peuvent être allouées pour la réalisation de ces travaux.

La gendarmerie effectuera trois exercices par an dans les écoles.

Signale que les modifications apportées à l'école maternelle concernant l'entrée et la sortie des élèves semblent convenir.

Rappelle le stationnement gênant dans la rue des Vignes Blanches. Monsieur le Maire adressera une correspondance aux personnes concernées.

### **Nadine CHAMYK**

Informe :

- que la commission des affaires scolaires se réunira le jeudi 15 décembre. L'ordre du jour aura pour objet le manque de discipline des enfants lors des N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires).

- de la date de la fête de Noël de la crèche le samedi 17 décembre de 15h 00 à 17 heures 30 au foyer communal en partenariat avec l'association « Les Frimousses ».

Souhaite l'inscription au budget primitif 2017 de l'extension de la cour du pôle jeunesse.

### **Stéphane RACOT**

Signale que la commune de Monéteau a procédé à l'accessibilité des abris bus. Monsieur le Maire signale que les communes de la Communauté de l'Auxerrois vont se regrouper pour passer commande dans ce sens.

Souligne le mauvais état du chemin permettant l'accès au stade de football. Un rebouchage des trous dans un premier temps est souhaitable.

### **Marlène BONFANTI**

Demande que les bancs de touche soient déplacés et qu'un robinet extérieur soit posé, au stade de foot. Monsieur le Maire répond que ces tâches ont été commandées ce jour.

Signale une dégradation du 2<sup>ème</sup> terrain de tennis. Monsieur le Maire adressera une lettre recommandée à l'entreprise qui a effectué les travaux.

Précise que le samedi 17 décembre, au foyer, en plus de la fête du pôle jeunesse l'après-midi, un concert sera organisé le matin par l'école de musique.

Fait part d'une enquête émanant de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance qu'elle a reçue et adressée ensuite aux associations, concernant le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou en risque de l'être.

Souhaite que tout changement de date au calendrier d'animation soit impérativement signalé par les associations au secrétariat de mairie, par mail.

### **Ludovic GATOUILLAT**

Souligne que l'installation de radars pédagogiques est provisoirement terminée. Ils devront être déplacés sur des mâts appartenant à la commune.

Signale une dégradation importante du revêtement de la grande rue dans le secteur de la boulangerie.

Interroge ses collègues sur l'emplacement à retenir pour l'installation du journal électronique. Le foyer semble être le lieu le mieux approprié.

### **André TRUFFAUT**

Donne le compte rendu :

- des journées organisées pour l'examen visuel et la mutuelle communale.

Examen visuel : 40 à 50 examens ont été réalisés

Mutuelle communale : une permanence a lieu en mairie tous les lundis après-midi jusqu'à fin décembre. Sont comptabilisées 10 adhésions et ont déjà été reçues 20 à 25 personnes.

- du repas des aînés : ce repas a été apprécié par 128 convives.

Informe ses collègues qu'ils peuvent retirer après la réunion de ce soir les colis à distribuer aux aînés.

**Sandrine COTTRET**

Fait part de :

- sa participation à l'assemblée générale du jumelage et des remerciements des membres de l'association pour l'aide apportée par la Commune lors du mini séjour ados du mois de juillet.
- des remerciements de monsieur François JUSSOT pour le colis offert.

Monsieur le Maire communique la date des prochaines réunions :

- 18 janvier : Municipalité
- 24 janvier : Conseil Municipal
- 08 mars : Municipalité
- 14 mars : Conseil Municipal
- 11 ou 19 avril : Réunion préparatoire pour l'élaboration du budget 2017
- Vers le 25 avril : Vote du budget 2017

La séance est levée à 22 heures 45.

Monsieur le Maire